



PETITIONNAIRE :

CAMPING LE PIN PARASOL

Châteaulong

85 220 LA CHAPELLE HERMIER

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

PROJET D'EXTENSION DU CAMPING LE PIN PARASOL

LA CHAPELLE HERMIER (Vendée)

Réf. : 2015-03-14

AUTEUR : E.MESSAGE

CORRECTEUR : D.PIERRE

TRANSMISSION :

- le 03/04/2015 – Monsieur GARANDEAU (version numérique)

Avril 2015

I- INTRODUCTION

Monsieur GARANDEAU, propriétaire du Camping Le Pin Parasol souhaite augmenter la capacité d'accueil de son établissement. Dans le cadre de ce projet, notre bureau a été sollicité pour réaliser les études environnementales réglementaires destinées à accompagner le dépôt du permis d'aménager.

Le Parc Résidentiel actuel comporte 379 emplacements (tentes, mobil-homes, chalets) répartis dans un environnement arboré d'environ de 12 ha.

Il projette aujourd'hui d'étendre le camping sur les parcelles situées au Nord / Nord-Ouest (pour la partie camping) et au Nord-Est (pour la partie assainissement). L'emprise totale de l'extension atteindra les 11,1 ha.

Au total, 153 nouveaux emplacements seront créés soit 41 emplacements chalets, 93 emplacements libres et 19 emplacements camping-car.

Suite à une révision du PLU en Janvier 2015, l'ensemble des parcelles concernées par l'extension du camping sont situées en zone AUL du PLU de la commune de La Chapelle-Hermier, zone qui permet ce type d'aménagement. Les parcelles concernées par l'extension de l'assainissement sont, quant à elles, situées en zone NLep (zone réservée pour cet aménagement).

Le présent rapport présente le diagnostic écologique réalisé sur les zones d'extension d'extension avec l'inventaire faune/flore et zones humides.

II- PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

II-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE, CADASTRALE

Commune : LA CHAPELLE HERMIER (85)

Localisation : Au Sud-Ouest du bourg de La Chapelle Hermier (Figure 1)

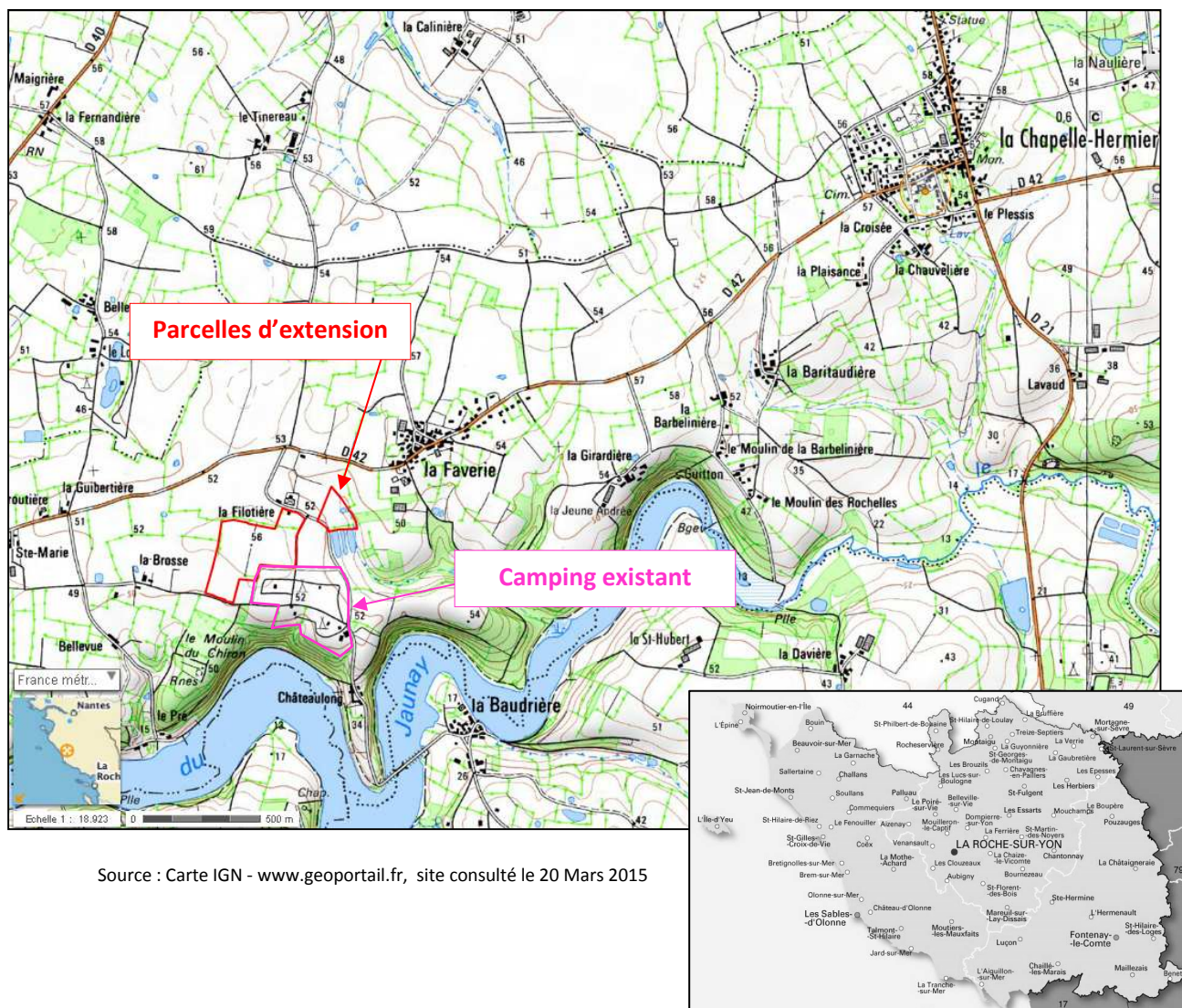


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Référence cadastrale : Section C (Figure 2) :

- N° 195, 196, 197, 198, 494, 495, 496, 822, 823, 824, 825, 826 (parcelles d'extension camping)
- N° 994 et 995 (parcelles d'extension assainissement)

Superficie totale du projet d'extension (parcelles d'assainissement comprises) : Environ 11,1 ha



Figure 2 : Localisation de la zone d'étude (fond cadastral, photo aérienne)

II-2 CONTEXTE URBANISME

Suite à une révision du PLU en Janvier 2015, l'ensemble des parcelles concernées par l'extension du camping sont situées en zone AUL du PLU de la commune de LA Chapelle-Hermier, zone qui permet ce type d'aménagement.

Les parcelles concernées par l'extension de l'assainissement sont, quant à elles, situées en zone NLep (zone réservée pour cet aménagement).

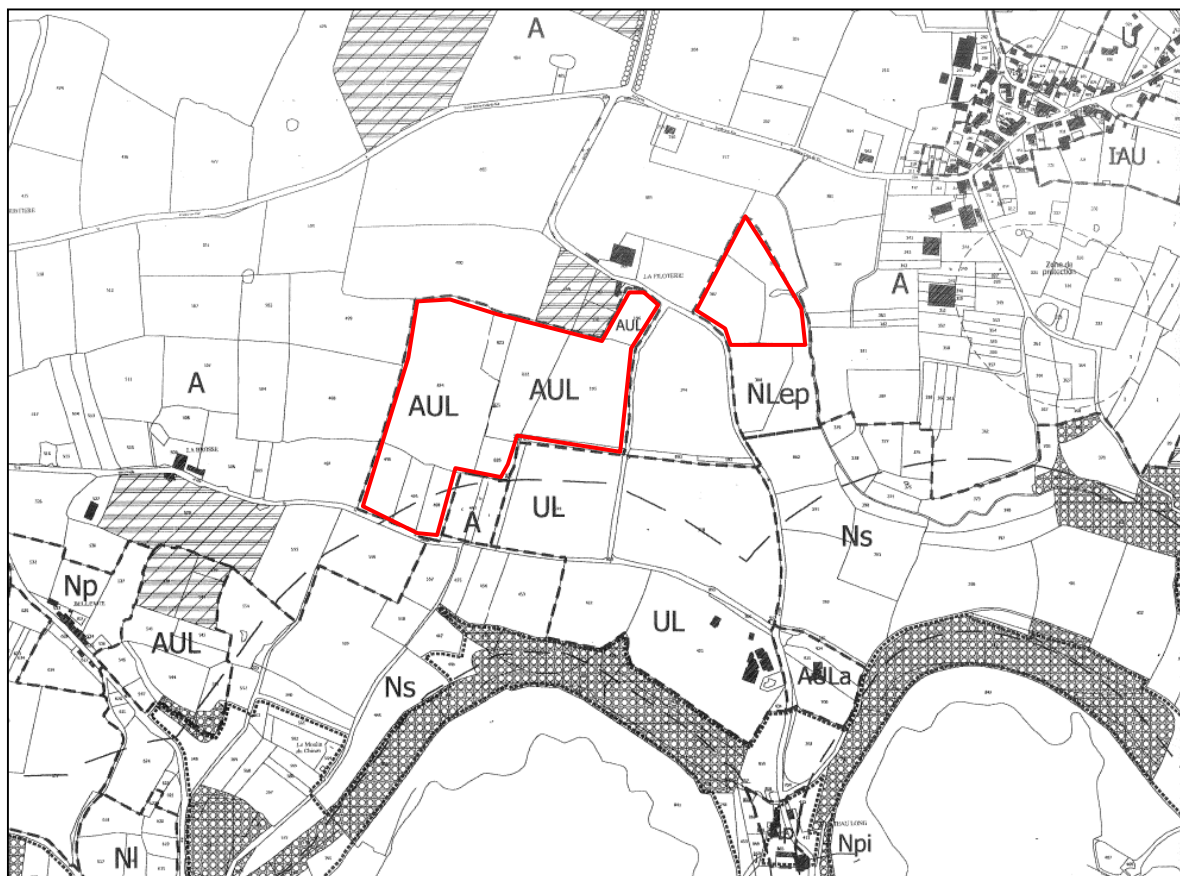


Figure 3 : Extrait d'un Plan Local d'Urbanisme

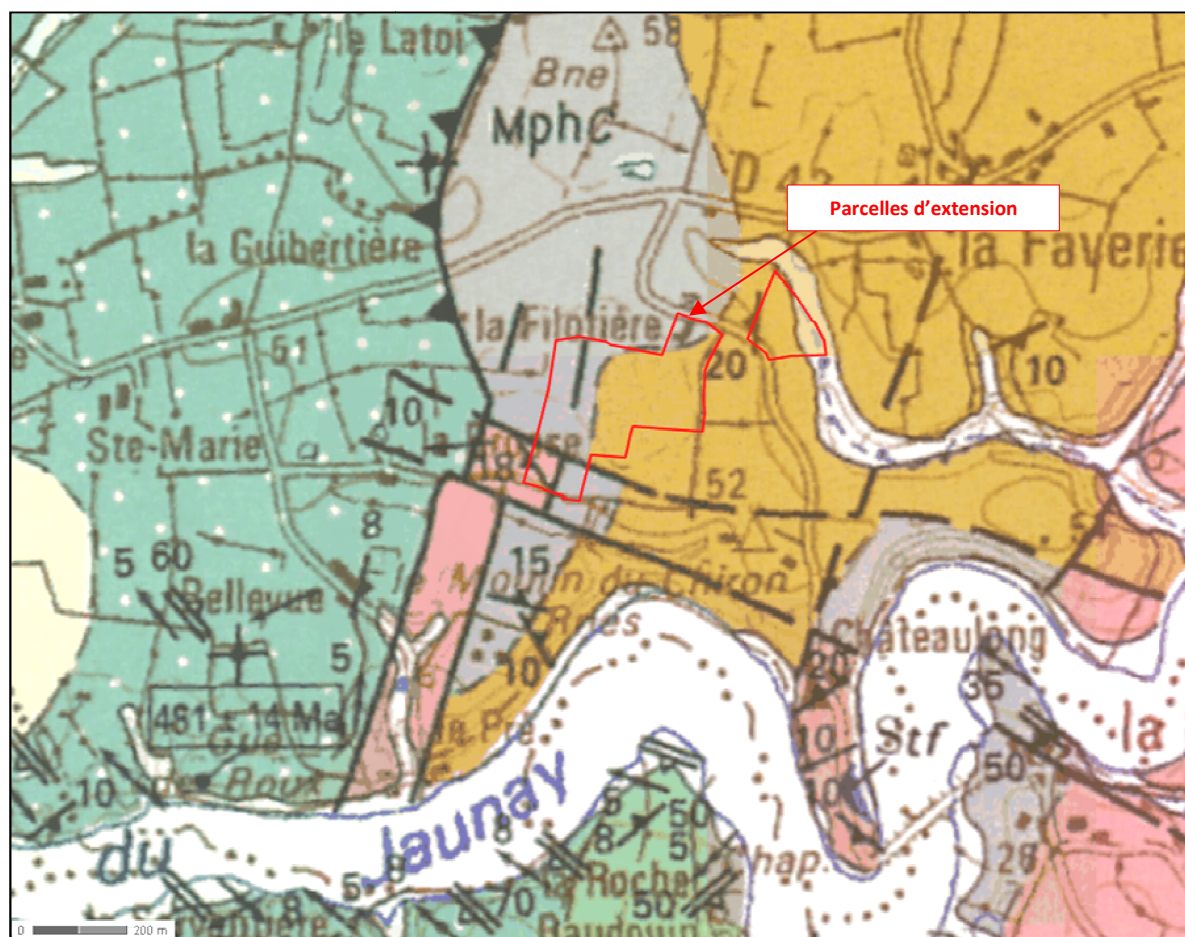
Extrait du règlement du PLU :

- **Le secteur AUL**, dans lequel peuvent être autorisées les activités de sports, loisirs, de tourisme, ... et les constructions ayant un rapport direct avec ces activités ainsi que les équipements publics.
- **le secteur NLep** : secteur naturel dédié aux ouvrages d'assainissement collectifs pour les eaux usées de la structure d'accueil et d'hébergement touristique « Camping le Pin Parasol »

II-3 CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL

Carte géologique : N° 561 – LE-POIRÉ-SUR-VIE - BRGM, 1/50000 (Figure 4)

Formation géologique : Le projet repose sur un ensemble de schistes quartzeux durs plus ou moins recouverts de limons.



MphC	Unité de la Roche-sur-Yon - Groupe de Nieul-le-Dolent : Formation de Coëx : Membre supérieur : Métaphtanites litées, métaquartzites gris, schistes quartzeux
lc	Unité de la Roche-sur-Yon - Groupe de Nieul-le-Dolent - Formation de Coëx : Membre inférieur : schistes quartzeux, quartzites micacés feuilletés, méta-argilites silteuses
pæóCH	Unité de la Roche-sur-Yon - Formation des porphyroïdes et des métarhyolites de la Chapelle-Hermier : Gneiss micacés à porphyroclastes de quartz rhyolitique et de feldspaths
Fz	Formations cénozoïques : Formations superficielles : Alluvions récentes et actuelles : graviers sableux, argile sableuse à galets et cailloutis, limons, limons sableux

Figure 4 : Extrait de carte géologique, source : Géoportail et Infoterre

II-4 PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

En 2007, la DIREN a lancé une étude régionale de pré-localisation des zones humides et plans d'eau. Sur le département de la Vendée, ce recensement des zones humides probables et plans d'eau a été réalisé par le bureau d'études calvadosien AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT (métadonnées créées le 24/04/2008 ; mises à jour le 27/07/2009). Ce travail a été établi sur le SIG MAPINFO par photo-interprétation et croisement des données existantes (BD Ortho 2001 et 2006, MNT, réseau hydrographique, cartes géologiques,...). La photo-interprétation par les outils utilisés permet une pré-localisation des zones humides probables. La pré-localisation par photo-interprétation doit donc rester un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides. En l'absence d'inventaire sur un territoire, cette pré-localisation établie par la DREAL peut servir comme un premier document d'alerte, imparfait tantôt par excès tantôt par défaut, mais couvrant tout le territoire et/ou comme la phase initiale d'une démarche d'inventaires. La pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer aux démarches d'inventaires déjà réalisées ou en cours.

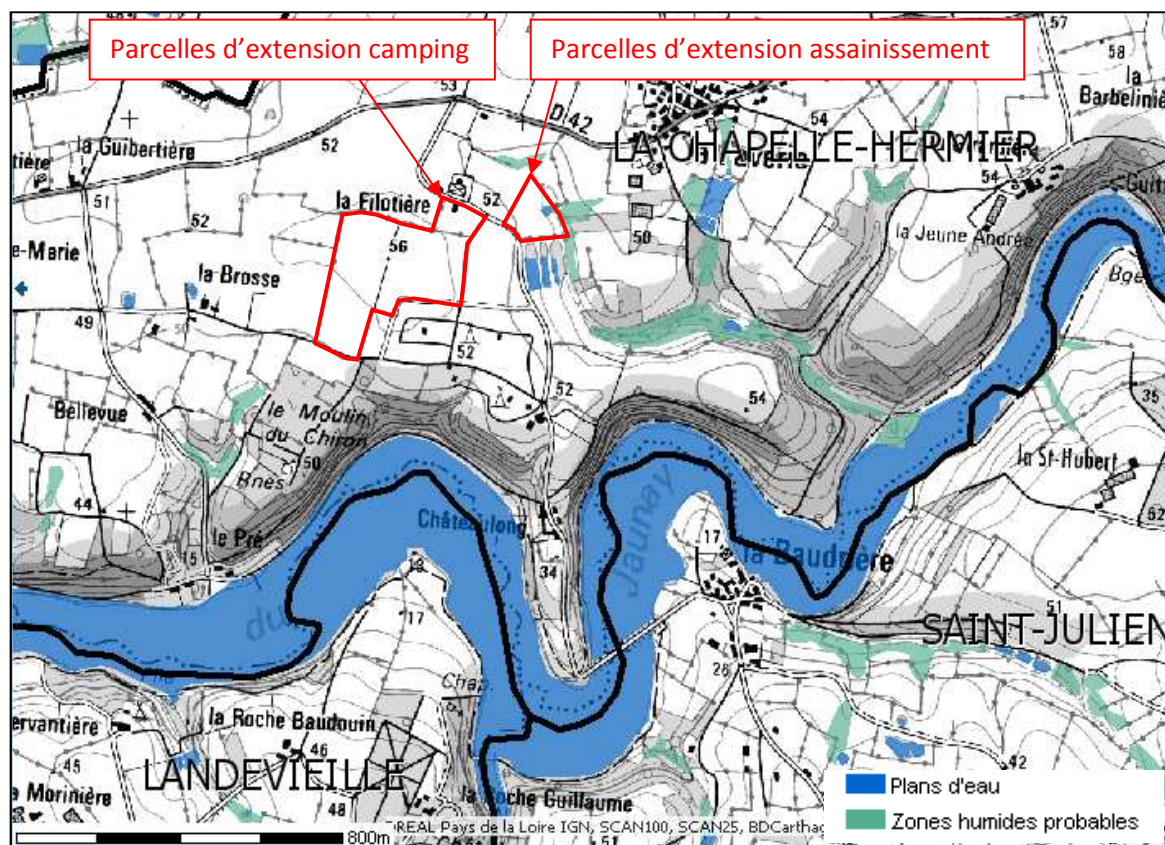


Figure 5 : Pré-localisation des zones humides, source : DREAL Pays de Loire

Aucune zone humide potentielle n'est observée au niveau des parcelles d'extension du camping selon la pré-localisation de la DREAL. En revanche, cette dernière prélocalise une zone humide potentielle en marge du point d'eau situé sur les parcelles d'extension de l'assainissement.

II-5 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

L'inventaire communal de La Chapelle-Hermier fait état de la présence de zones humides sur le site du projet au niveau de la partie basse des parcelles d'extension vouées à l'assainissement.

Cet inventaire réalisé sur l'ensemble du territoire communal a pour objectif d'identifier les principales zones humides à prendre en compte dans les orientations d'urbanisation (PLU). Cependant compte tenu de l'étendue du territoire prospecté, cet inventaire peut demander à être affiné sur une localisation précise à l'échelle de la parcelle. Ainsi, il est nécessaire à l'échelle d'un projet d'aménagement de vérifier l'existence ou non de ce type de milieu suivant la réglementation en vigueur (arrêté du 28 juin 2008 modifié).

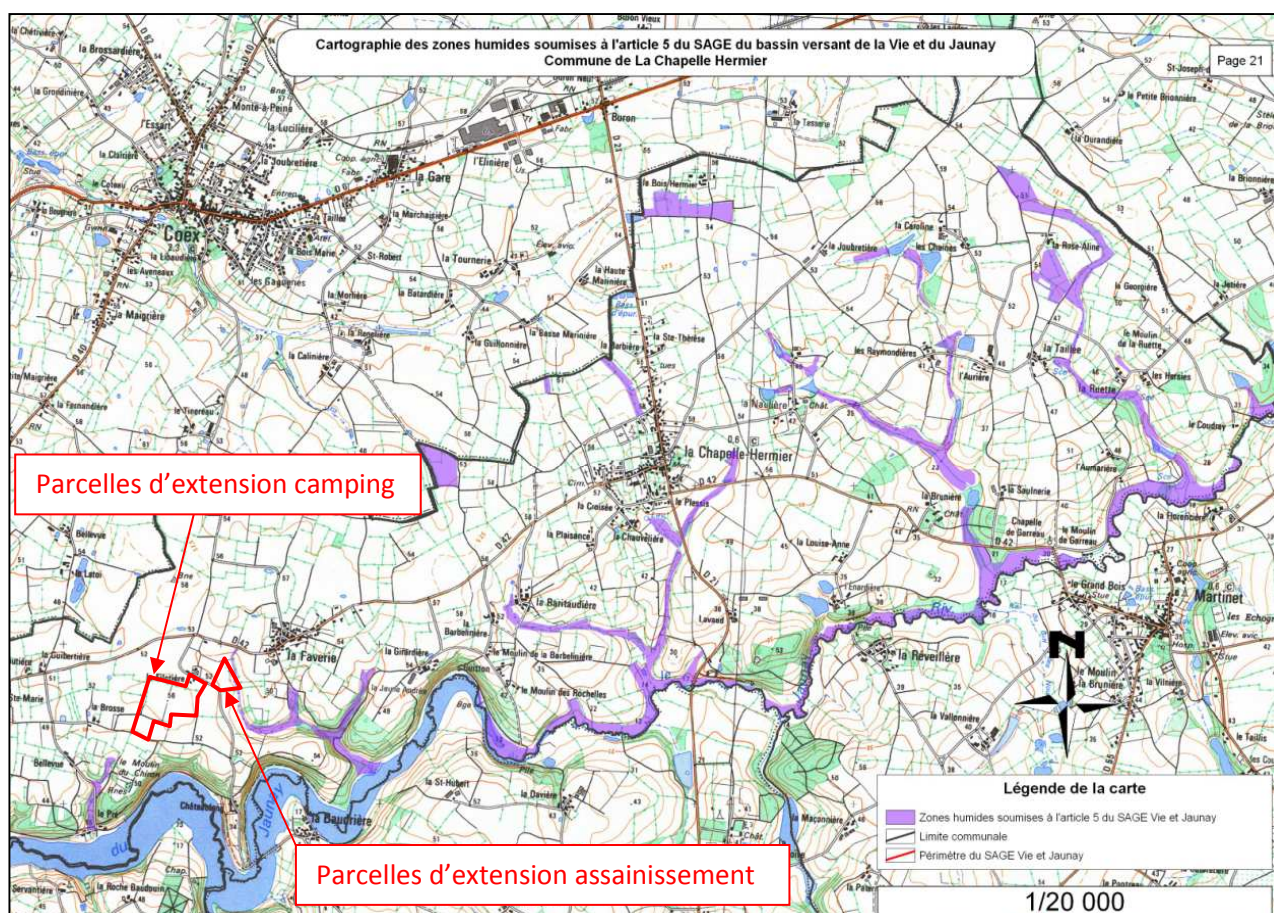


Figure 6 : Extrait de l'inventaire communal des zones humides

III- CONTEXTE ECOLOGIQUE

III-1 CONTEXTE ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le territoire communal de la Chapelle-Hermier ne fait état de la présence d'un seul périmètre écologique.

Tableau 1 : Inventaire des milieux naturels recensés sur la commune

TYPE DE PERIMETRE	NUMERO	INTITULE	PROJET CONCERNE	DISTANCE AU PROJET
ZNIEFF II	50090000	BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON	oui	

Le projet est inclus dans la ZNIEFF de type II « BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON ».

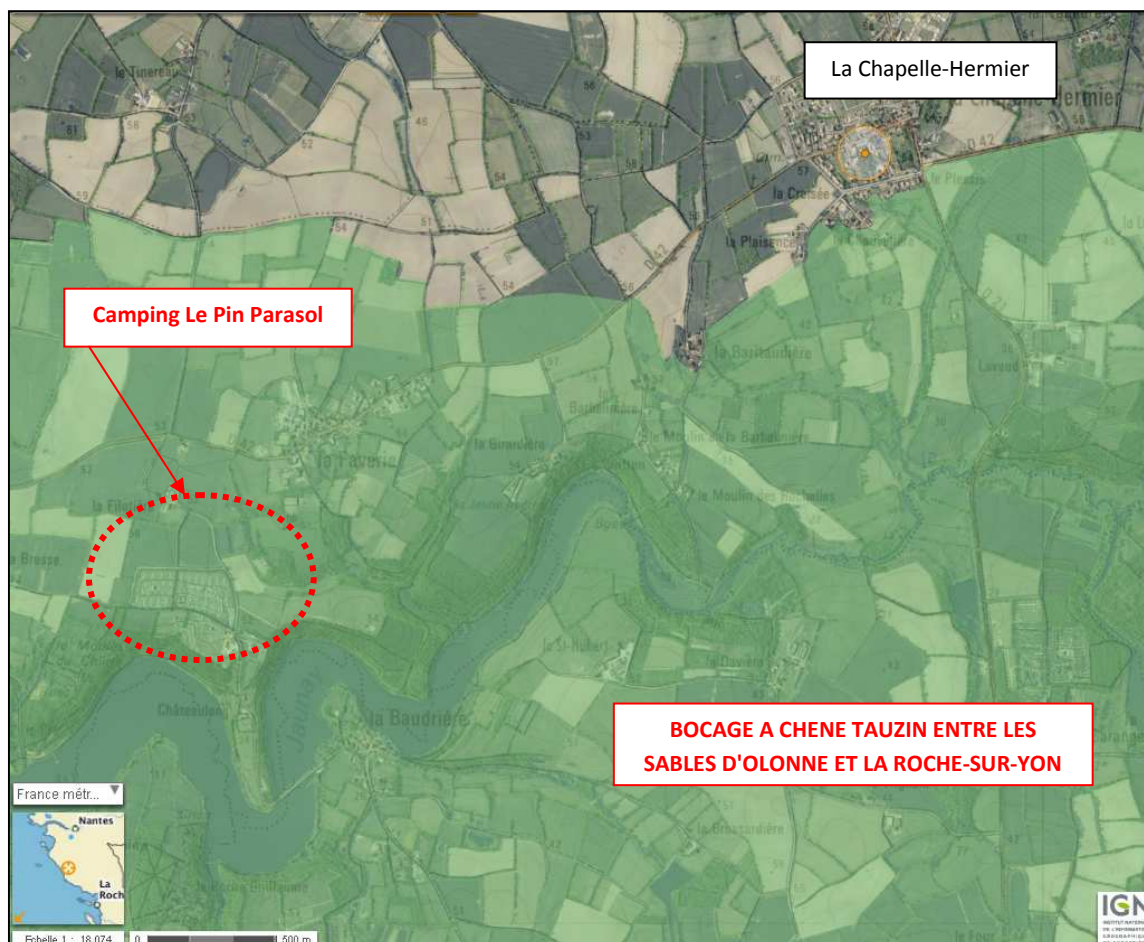


Figure 7 : Localisation du site d'étude vis-à-vis du périmètre ZNIEFF II

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 5,5 km à l'Ouest du projet d'extension, il s'agit du site (SIC) « DUNES DE LA SAUZAIE ET MARAIS DU JAUNAY ».



Figure 8 : Localisation du site d'étude vis-à-vis du périmètre Natura 2000 le plus proche

IV- INVENTAIRE ECOLOGIQUE LOCAL ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

IV-1 INVENTAIRE ECOLOGIQUE : DESCRIPTION DES HABITATS ET DES ESPECES

Afin de caractériser les différentes formations végétales en place, des relevés floristiques ont été réalisés sur des placettes homogènes d'un point de vue des conditions du milieu. Chaque type d'association végétale a pu ainsi être identifié. L'ensemble des parcelles a également été parcouru afin de localiser la présence éventuelle d'espèces protégées.

La prospection de terrain a été menée le 16 mars 2015 par temps ensoleillé.

Dans le même temps, les différentes espèces animales observées ont été identifiées et le potentiel d'accueil des habitats pour les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans le secteur a été évalué.

IV-1-1 Habitats et végétation

L'inventaire écologique s'est essentiellement concentré sur la parcelle d'extension du camping et de l'assainissement, le camping actuel étant déjà aménagé (présence de chalets, divers bâtiments, piscine...), quelques espaces verts sont présents (pelouses, alignement d'arbres (Chênes...), haies arbustives (Epine noire, Charmille...).

Prairies mésophiles

Les parcelles C 823, 824, 494, 495 et 496 sont d'anciennes parcelles cultivées en maïs et aujourd'hui recolonisées par de la prairie (réensemencement en Ray Grass et espèces accompagnatrices...). Les parcelles C 195, 822, 825 et 826 sont également occupées par de la prairie mésophile où dominent les Graminées (Pâturin, Flouve, Dactyle...). Quelques espèces caractéristiques de ce type de milieux sont également observées : Sénéçon, Trèfle, Oseille, Lamier pourpre, Picride vipérine... Ces espèces ne sont pas caractéristiques de zones humides.

Quelques espèces caractéristiques de zones humides ont été observées en bordure immédiate du ruisseau à proximité du point d'eau sur les parcelles allouées à l'extension de l'assainissement. On y retrouve plusieurs patches de Renoncule rampante et des Joncs.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales observées au niveau des zones prairiales

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Apiacées	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>
Aracées	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>

Astéracées	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>
	Sénéçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
Brassicacées	Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>
Caprifoliacées	Cardère	<i>Dipsacus fullonum</i>
Caryophyllacées	Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>
Fabacées	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Graminées	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
	Ray grass	<i>Lolium perenne</i>
Juncacées	Jonc	<i>Juncus sp.</i>
Lamiacées	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Plantaginacées	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>
Polygonacées	Oseille	<i>Rumex sp.</i>
Renonculacées	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Rosacées	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

Espèces caractéristiques de zone humide (annexe 1 de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié)

Haies

Le site d'étude présente de multiples haies, la plupart étant mixtes (avec une strate arborée et une strate arbustive). La strate arborée est dominée par les Chênes et la strate arbustive par l'Epine Noire, les Charmes, les Ronces, Ajoncs et Genêts.

Le cortège floristique n'est pas caractéristique de zones humides.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales observées au niveau des haies

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Acéracées	Erable	<i>Acer sp.</i>
Aracées	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Araliacées	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Bétulacées	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>
Fabacées	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Fagacées	Chêne	<i>Quercus sp.</i>
Graminées	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
Liliacées	Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>

Plantaginacées	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>
Renonculacées	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
Rosacées	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Rubiacées	Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Salicacées	Peuplier	<i>Populus sp.</i>
	Saule	<i>Salix sp.</i>
Solanacées	Datura	<i>Datura stramonium</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>
Fougère		

Espèces caractéristiques de zone humide (annexe 1 de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié)

Point d'eau et berges du ruisseau

Un ruisseau longe la façade Est des parcelles vouées à l'extension de l'assainissement. Les berges de cet émissaire hydraulique sont très végétalisées voire embroussaillées et en pentes relativement douces. Les berges sont colonisées par quelques espèces hygrophiles comme l'Epilobe hirsute, la Renoncule rampante...

Une mare est également présente sur le secteur. Ce point d'eau (probablement un ancien abreuvoir pour animaux) présente des berges en pente douce avec une alternance de secteurs végétalisés et ombragés. Quelques espèces caractéristiques de zones humides y sont observées comme les Joncs ou la Renoncule rampante.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales observées au niveau de la mare et du ruisseau

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Astéracées	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
Astéracées	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
Brassicacées	Cardamine hirsute	<i>Cardamina hirsuta</i>
Graminées	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Juncacées	Jonc	<i>Juncus sp.</i>
Lamiacées	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Onagracées	Epilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>
Renonculacées	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
Renonculacées	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Rosacées	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

Espèces caractéristiques de zone humide (annexe 1 de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié)

Conclusions

Il n'a pas été observé d'habitat ou d'espèce d'intérêt patrimonial sur la zone d'étude en date d'inventaire. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier avec une dominance de secteurs ouverts dont une grande partie d'anciennes cultures. Du point de vue écologique, la végétation associée à ce type de milieu est relativement commune et le cortège floristique n'est pas très diversifié. Les haies présentent une diversité plus intéressante avec une alternance d'espèces arborées et arbustives. Quelques espèces caractéristiques de zones humides ont été observées au niveau du ruisseau qui affleure à l'Est du projet d'extension et la mare.



Photo 1 : Ancienne culture de maïs réensemencée



Photo 2 : Prairie mésophile



Photo 3 : Ruisseau



Photo 4 : Mare



Photo 5 : Zone anthropique

IV-1-2 Faune

Lors de l'inventaire, peu d'espèces animales ont été observées. Il s'agit principalement d'Oiseaux identifiés en vol au dessus de l'emprise du projet et de quelques passereaux au niveau des haies.

Tableau 5 : Liste des espèces animales observées en date d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Oiseaux		
Anatidés	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Columbidés	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia decaocto</i>
Corvidés	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Paridés	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Passéridés	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Turdidés	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>

Conclusions

Aucune espèce patrimoniale et aucun site de nidification potentiel ou avéré n'a été observé sur le site du projet. Le potentiel d'accueil des parcelles concernées par le projet est limité.

IV-2 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

L'identification des zones humides a été réalisée à partir des critères d'identification des zones humides définis dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Lors des relevés de végétation réalisés dans le cadre du diagnostic écologique, il a identifié les espèces dominantes (espèces dont le taux de recouvrement cumulé représente 50% et celles dont le taux de recouvrement excède 20%). Si dans cette liste d'espèces dominantes, plus de la moitié est caractéristique de zone humide (selon la liste annexée à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009), le milieu peut être considéré comme zone humide.

Afin de délimiter les zones humides et d'en estimer la surface, des transepts ont été réalisés pour apprécier les changements de végétation et relever la limite à laquelle les espèces dominantes ne sont plus considérées comme hygrophiles ou méso-hygrophiles.

Le critère végétation a été complété par le critère sol. Des sondages de sol ont été réalisés à la tarière à main. Les profils de sol ont été comparés à la liste des sols caractéristiques de zones humides présentés dans l'arrêté.

Si l'un des deux critères sol ou végétation est caractéristique de zone humide alors le milieu est classé en zone humide.

IV-2-1 Le critère végétation

Comme vu dans le paragraphe IV.1.1, la végétation de la zone d'étude ne présente pas de caractère hygrophile particulier sur les parcelles d'extension du camping en lui-même.

Quelques espèces hygrophiles (Renoncule rampante, Joncs...) sont observées en marge du ruisseau et du point d'eau.

IV-2-2 Le critère sol

Les sondages réalisés sur l'ensemble du périmètre d'étude montrent la présence d'un sol à dominance argilo-limoneuse. Trente-quatre sondages ont été effectués à la tarière à main (Carte 1).

Les sondages effectués sur la zone d'étude ne présentent pas ou peu de traces d'hydromorphie sur les premiers centimètres (photo 4). **Ces sols ne sont donc pas des sols caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.**

Un sondage effectué en marge du point d'eau et du ruisseau au niveau des parcelles d'extension dédiées à l'assainissement présente des traces d'hydromorphie sur les premiers centimètres. **Ce sol est donc un sol caractéristique de zones humides d'après l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.**

S₁ : 0 - 20 : Argile limoneuse marron clair sans trace d'hydromorphie et gravillons
 20 - 40 : Argile limoneuse marron clair avec traces d'hydromorphie < 5% et gravillons
 40 - 100 : Argile très humide marron clair avec traces d'hydromorphie > 5 %
 100 : Refus

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₂ et S₃ : 0 - 40 : Argile limoneuse marron sans trace d'hydromorphie et gravillons
 40 - 50 : Argile limoneuse marron avec traces d'hydromorphie < 5% et gravillons
 40 - 70+ : Argile limoneuse sèche marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₄, S₅ et S₆ : 0 - 40 : Argile limoneuse humide marron sans trace d'hydromorphie et gravillons
 40 - 50 : Argile limoneuse marron avec traces d'hydromorphie < 5% et gravillons
 40 - 70+ : Argile limoneuse sèche marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₇, S₈, S₁₁ et S₁₂ : 0 - 30 : Argile limoneuse marron sans trace d'hydromorphie
 30 - 40 : Argile marron avec traces d'hydromorphie < 5%
 40 - 70+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₉ : 0 - 60 : Argile marron sans trace d'hydromorphie
 60 - 70 : Argile marron avec trace d'hydromorphie < 5%
 70 - 90+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: III

Sol non caractéristique de zone humide

S₁₀ et S₁₄ : 0 - 60 : Argile marron sans trace d'hydromorphie
 60 + : Argile marron avec trace d'hydromorphie < 5%

Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie

Sol non caractéristique de zone humide

S₁₃ : 0 - 40 : Argile marron sans trace d'hydromorphie
 40 - 50 : Argile marron avec trace d'hydromorphie < 5%
 50 : Refus sur horizon de gravillons

Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie

Sol non caractéristique de zone humide

S₁₅, S₁₆ et S₁₇ : 0 - 40 : Argile marron avec traces d'hydromorphie < 5%
40 - 60+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₁₈ : 0 - 20 : Argile marron sans trace d'hydromorphie
20 - 60+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie < 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie

Sol non caractéristique de zone humide

S₁₉ : 0 - 30 : Argile marron sans trace d'hydromorphie
30 - 60+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₀, S₂₆ et S₃₅ : 0 - 40 : Limon marron sans trace d'hydromorphie
40 - 60+ : Limon argileux marron avec traces d'hydromorphie < 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₁ : 0 - 40 : Limon marron sans trace d'hydromorphie
40 - 50 : Limon argileux marron avec traces d'hydromorphie < 5 %
50 : Refus

Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₂ : 0 - 40 : Limon argileux marron sans trace d'hydromorphie
40 - 60+ : Limon argileux marron avec traces d'hydromorphie > 5 % (et aspect cendre)

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₃ : 0 - 40 : Argile limoneuse marron sans trace d'hydromorphie
40 - 60+ : Argile limoneuse marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₄, S₂₅ et S₂₇ : 0 - 30 : Argile marron avec traces d'hydromorphie < 5%
S₂₉, S₃₀, S₃₁, S₃₄ 30 - 60+ : Argile marron avec traces d'hydromorphie > 5 %

Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc

Sol non caractéristique de zone humide

S₂₈ : 0 - 40 + : Argile marron sans trace d'hydromorphie + matériaux (cendres, tuiles...)
Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie
Sol non caractéristique de zone humide

S₃₂ : 0 - 40 : Limon argileux marron avec traces d'hydromorphie < 5%
40 - 60+ : Argile limoneuse marron avec traces d'hydromorphie > 5 %
Classe d'hydromorphie GEPPA: IV abc
Sol non caractéristique de zone humide

S₃₃ : 0 - 40 : Argile limoneuse marron avec traces d'hydromorphie > 5 %
Classe d'hydromorphie GEPPA: V
Sol caractéristique de zone humide



Photo 6 : Argile marron sans trace d'hydromorphie



Photo 7 : Argile marron avec nombreux gravillons et remblais

IV-2-3 Conclusions sur les zones humides

Sur le périmètre d'étude, les sondages pédologiques menés, le 16 mars 2015, ainsi que le critère végétation ont permis de caractériser la présence de zone humide sur une surface d'environ 500 m².

L'appréciation de l'intérêt et des fonctionnalités de cette zone humide est présentée ci-dessous. Chacune des trois principales fonctionnalités étudiées (biodiversité, fonctions hydrologiques et qualités épuratoires) fait l'objet d'une présentation synthétique et d'une note. L'attribution de cette note s'appuie sur une appréciation la plus objective possible en fonction de la valeur de la zone décrite et selon le barème suivant :

- 0 → aucune fonctionnalité ;
- 1 → fonctionnalité faible ;
- 2 → fonctionnalité moyenne ;
- 3 → fonctionnalité forte.

ZONE HUMIDE

Description

Cette zone humide s'est développée en marge d'un ruisseau et d'un point d'eau. Elle s'étend sur à peine 500 m².

Fonctionnalités associées

Biodiversité

- Présence ponctuelle d'une végétation caractéristique de zone humide (Jonc, Renoncule rampante) ;
 - Zone humide associée à un point d'eau en marge d'un ruisseau ;
- ⇒ Note d'appréciation OCE = 2/3

Fonctions hydrologiques

- Zone située au niveau du point bas de la parcelle et alimentée en partie par un impluvium direct ;
 - Rôle de champ d'expansion des crues (en cas de débordements du point d'eau et d'un ruisseau) ;
 - Ralentissement des écoulements hydrauliques (fonction tampon), et soutien d'étiage (relargage au printemps des eaux stockées en période hivernale) ;
- ⇒ Note d'appréciation OCE = 2/3

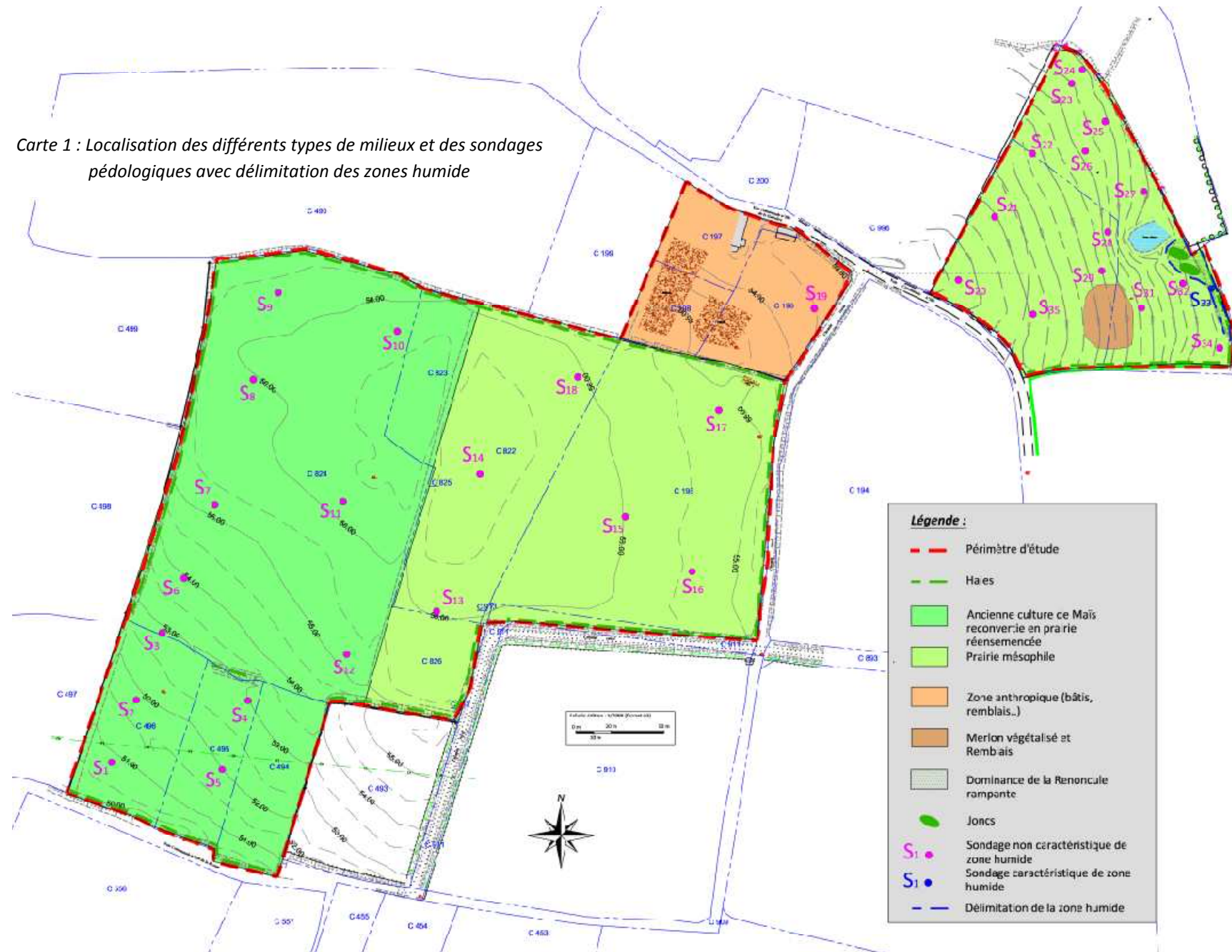
Filtration/épuration

- Sol pouvant présenter une aptitude à la filtration des eaux stockées notamment du fait d'un horizon de surface à dominance limoneuse sur argile ;
 - Compte tenu de l'occupation des sols et du fait de l'absence d'intrants de pollution, il y a peu de participation de la zone à l'amélioration de la qualité des eaux.
- ⇒ Note d'appréciation OCE = 1/3

Conclusions sur la zone humide Nord

- Fonctionnalités et intérêts moyens (note globale de 5/9).

Carte 1 : Localisation des différents types de milieux et des sondages pédologiques avec délimitation des zones humide



V- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le diagnostic réalisé sur le site d'étude ne fait pas état de la présence d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt patrimonial. Le site d'étude est occupé par de la friche par des milieux communs et présente une diversité floristique limitée. Seules les espèces haies mixtes observées en limite de la zone d'étude présente plus de diversité et fournissent un lieu de refuge pour les passereaux.

Enfin, le site d'étude présente une faible surface de zone humide, soit 500m² diagnostiqués par les critères sol et végétation.